

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3541

Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3541 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS 2018-2020 D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE DE LA VILLE DE LYON AU PROFIT DES 8 MAISONS DE L'ENFANCE DE LYON (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/799 du 19 janvier 2015, le Conseil municipal avait approuvé les nouvelles conventions de mise à disposition de locaux 2015-2017 entre la Ville de Lyon et les maisons de l'enfance concrétisant ainsi le renouvellement d'un partenariat avec un réseau associatif contribuant au renforcement des liens de solidarité entre les habitants d'un même quartier.

Dans la continuité de ce partenariat et afin de poursuivre ses avancées, il est proposé d'assurer le même soutien aux 8 maisons de l'enfance en renouvelant pour la période 2018-2020 le principe de ces conventions pour leur permettre de développer leurs projets associatifs d'intérêt général en direction des enfants qu'elles accueillent et de leurs familles.

Ces nouvelles conventions précisent la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Les valeurs locatives indiquées dans ces conventions sont valorisées dans les comptabilités respectives des 8 associations, conformément aux dispositions légales en vigueur. Les biens immobiliers mis à disposition par la Ville de Lyon au bénéfice des maisons de l'enfance représentent une valeur annuelle totale de 596 526 €:

Arr.	Associations	Valeurs locatives
3 <sup>e</sup>	Maison de l'Enfance Lyon 3 <sup>e</sup> Est	69 000 €
4 <sup>e</sup>	Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse	38 750 €
5 <sup>e</sup>	Maison de l'enfance de Lyon Ménival	42 482 €
6 <sup>e</sup>	Maison de l'enfance du 6 <sup>e</sup>	130 438 €
7 <sup>e</sup>	Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7 <sup>e</sup> arrondissement	33 377 €
8 <sup>e</sup>	Maison de l'enfance de Monplaisir	169 184 €
9 <sup>e</sup>	Maison de l'enfance de la Duchère	41 788 €
9 <sup>e</sup>	Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9 <sup>e</sup> - Saint Rambert	71 507 €
<b>TOTAL</b>		<b>596 526 €</b>

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

**DELIBERE**

1. Les conventions d'occupation du domaine public ou privé à titre gratuit devant être signées avec les huit maisons de l'enfance, jusqu'au 31 décembre 2020, sont approuvées.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD